

**Groupes d'Animation de Quartier
GAQ Ouest – 27 novembre 2018****Ordre du jour de la réunion**

1. Validation du compte rendu de GAQ de Mai 2017
2. Ville apaisée – aménagements et premières évaluations
3. Actualité de votre quartier
4. Actualités de la ville
5. Questions diverses

Participants

Environ 25 participants étaient présents lors de cette rencontre dont 16 ayant émargé : Patrick CHEDMAIL, Christian CHIFFOLEAU, Jean-Paul COUROUSSE, Axelle FLAMAND, Raphaël GOUERNE, Clarisse HUCHET, Yvon LABARRE, Frédéric LE BERRE, Dominique LE BOURHIS, Sandrine LEBEAUPIN, Yoann LEDEUIL, Christian et Annick MANDIGOUT, Eric PAGES, Michel PERRIN, Daniel PERROUIN,

2 élus de La Chapelle-sur-Erdre en charge de la coordination des GAQ : Jean-Noël LEBOSSE (coordonnateur du quartier Ouest et élu à l'Environnement, l'Agriculture et la Transition Écologique), Claude LEFORT (Adjoint à la Démocratie Participative).

2 représentants techniques de la collectivité : Matthias PASQUET (Référént proximité du pôle Erdre et Cens - Nantes Métropole), Laëtitia PIEDVACHE (Mission Agenda 21 et Démocratie participative - La Chapelle-sur-Erdre).

Relevé de discussions

Le support de présentation de la réunion est joint en annexe 1.

Jean-Noël LEBOSSE, élu référent du Quartier Ouest, présente l'équipe d'animation du GAQ et détaille l'ordre du jour de la séance.

Il est rappelé que les membres des GAQ qui ont précédemment fourni leur mails ont été sollicités pour proposer des sujets à l'ordre du jour. Les personnes désireuses d'être sollicitées par mail sont donc invitées à fournir leur adresse à agenda21@lachellesurerdre.fr.

Contact : **Mission Agenda 21 et Démocratie Participative**
24, rue de l'Europe
44240 La Chapelle-sur-Erdre
02 51 81 87 16
agenda21@lachellesurerdre.fr

Le dernier GAQ remonte au mois de mai 2017 en raison de nombreuses réunions organisées pour le PLU-m et de l'absence de la responsable de la Mission Agenda 21 et Démocratie Participative. La nouvelle interlocutrice sur ces sujets est désormais Laëtitia PIEDVACHE.

Compte-rendu de mai 2017

Aucune remarque n'a été formulée sur le compte-rendu du GAQ du 18 mai 2017.

Pour rappel, les compte-rendus de GAQ sont disponibles sur le site de la ville, sur demande auprès de la Mission Agenda 21, dans les bureaux des Impressionnistes, à la direction de l'animation « Espace Familles Pierre de Rosa » ainsi qu'à la Bibliothèque Municipale (actuellement en travaux)

Lors de chaque GAQ, nous vous invitons à remplir des fiches évaluation afin de recueillir votre avis sur l'organisation de la réunion, vos impressions, votre satisfaction. Elles permettent de nous améliorer dans l'organisation de ces temps d'échanges et de répondre précisément à vos interrogations.

Ville Apaisée : aménagements et premières évaluations

La démarche de Ville apaisée a été menée en concertation avec les habitants en GAQ et a permis d'aboutir à un plan de modération des vitesses à La Chapelle sur Erdre dont le déploiement de zones à 30 km/h.

Trois secteurs prioritaires d'aménagements avaient été identifiés : le quartier de Bouffay, le centre-ville et le quartier de Gesvrine.

Les aménagements suivants ont été réalisés ou sont en cours de l'être :

- Centre-ville : seul un aménagement a été réalisé, le plateau Avenue de la Roussière ; pour le reste, il ne s'agissait que de modification de signalisation et du marquage au sol « Zones 30 » aux différentes entrées de la zone du centre-ville
- Quartier de Bouffay : les aménagements ont été plus conséquents, ce quartier étant souvent emprunté pour éviter les nœuds de circulation. Ainsi, un plateau Rue Mendès France, deux dos d'âne Avenue Mozart, un coussin berlinois et une écluse Rue Ravel ont été réalisés ainsi qu'un marquage au sol « Zone 30 » sur cinq portes de zone. Des comptages de vitesse ont permis de constater une baisse des vitesses moyennes malgré des infractions toujours commises (40 % des automobilistes entre 30 et 40 km/h)
- Quartier de Gesvrine : les travaux sont en cours et se prolongeront jusque début 2019. 13 points d'entrées seront matérialisés au sol avec des passages piétons. Un plateau sera réalisé au carrefour du Boulevard de l'Hôpital et de la Rue des Grives. A noter que les Boulevards de Gesvres et Jacques Demy sont des voies principales et qu'elles passeront à une limitation de vitesse à 50 km/h (contre 30 aujourd'hui) avec des imitations ponctuelles à 30 km/h. Pour compléter ces aménagements, des trottoirs, la chaussée et des ralentisseurs seront rénovés.

Au-delà de ces trois secteurs, l'objectif est bien de poursuivre la diminution des vitesses sur l'ensemble de la commune.

Questions/Remarques :

- Le panneau 80km/h sur la RD89 n'est pas visible car positionné dans une courbe
- Un plan global de réduction des vitesses est-il envisagé sur le quartier Ouest ?

La zone étant moins urbanisée, il n'est pas prévu une réflexion d'ensemble mais la collectivité reste vigilante et à l'écoute pour étudier les endroits où des problèmes de vitesse seraient constatés.

- Demande de diminution de la vitesse à 30km/h sur le Chemin de Grasse-Noue :

Cette demande n'a pas été acceptée car les comptages de vitesse n'ont pas démontré de vitesse excessive. En effet, 95% des usagers roulent à 35km/h.

Toutefois les riverains constatent un trafic en augmentation du fait de déviations et de nouveaux logements et estiment que la circulation devient dangereuse. Ils renouvellent donc leur demande de limitation à 30km/h via un panneau de signalisation.

Les élus répondent favorablement et un arrêté sera pris pour limiter la vitesse à 30km/h sur le Chemin de Grasse Noüe.

- Pourquoi entre La Bitaudais et le Champ de l'Alouette la vitesse est-elle limitée à 70km/h alors que la traversée du Gray est à 50km/h ?

L'historique de cette route est départementale et la vitesse réglementée est conforme au principe des

voiries de transit. La limitation à 50 Kmh est très récente et montre une certaine évolution des règles de limitations de vitesses (réflexion à poursuivre)

- Quelle évaluation est-elle faite suite à l'aménagement de l'écluse à La Gergaudière ?

Le constat est fait que les voitures roulent quand même malgré l'aménagement. La pose d'un panneau de ralentissement en amont est-il possible ?

Il est proposé de refaire des comptages de vitesse.

Actualités du quartier

Pont de la Rouaudière

Afin d'améliorer la visibilité du pont, deux signalisations d'obstacles ont été implantées. A noter qu'à cet endroit, l'entretien de la voirie est partagé entre Treillières (entre le pont de la Rouaudière et le pont de la Grégorière) et Nantes Métropole (entre le Gray et le pont de la Rouaudière)

Rue du Pont de Forge

Une écluse a été aménagée pour réduire la vitesse, pour un coût de 6 608 €. Comme évoqué précédemment, il sera nécessaire de voir si ces aménagements sont suffisants.

Chemin des Marches, Ecusseaux et Closeaux

Il est prévu, début 2019, de refaire la couche de roulement et les trottoirs pour un coût de 20 000 €.

Carrefour du Gray

Afin de faciliter la circulation des piétons, notamment des scolaires, et de renforcer la sécurisation des lieux, une traversée piétonne sécurisée et la création d'un trottoir vers la Route de la Noue Verrière sont envisagés. Dans la mesure où ce carrefour est en limite communale, la volonté de ralentir la vitesse est partagée avec Treillières et le Département et un aménagement global est toujours recherché.

Les participants estiment que l'aménagement prévu est situé trop à l'est et devrait être plus proche du carrefour afin de permettre une meilleure visibilité.

La question du calendrier est également posée, non défini à ce jour.

Liaison douce Route de Nantes

Le tracé d'une liaison douce partant de La Cogne jusqu'à la prison de Nantes est en cours de définition et les travaux du premier tronçon seront engagés courant 2019.

Une question est posée sur la réalisation d'une liaison douce du Centre vers le Gray qui permettrait notamment aux adolescents de se rendre plus facilement à leurs activités dans le centre-ville.

Malgré tout l'intérêt qu'elle présente, cette voie n'est pas programmée dans l'immédiat. Des négociations ont eu lieu dans le cadre de l'aménagement foncier, mais l'emprise foncière nécessaire à un aménagement n'est pas dégagée.

De la même façon, il n'est pas prévue de continuité piétonne entre La Gergaudière et Mazaire, la voie n'étant pas assez large et les estimations financières étant trop importantes.

Entre le Champ de l'Alouette et la rue de la Bitaudais, une réflexion sur les emprises foncières nécessaires est en cours pour mettre en place une liaison douce mais ces procédures peuvent se révéler très longues.

Une liaison entre le GR3 sur la Rouaudière via le Chemin des Marches est à finaliser.

Aménagement de la rue de la Hautière

Une opération d'aménagement a été réalisée au cours de l'année 2018 portant sur plusieurs axes : un volet patrimonial avec la rénovation de la voirie et de l'éclairage public, un volet déplacements et sécurité, avec la création d'une esplanade et d'une piste cyclable, l'aménagement de traversées piétonnes sécurisées, la réduction de la vitesse et l'extension du périmètre de Ville apaisée, l'amélioration de l'accès au parking de la salle de sport, la rationalisation du stationnement et du dépose-minute, et un volet paysager avec l'aménagement paysager de l'esplanade de l'école et l'enfouissement des réseaux aériens.

Chemin de Forge – point d'étape

La régularisation foncière du chemin est toujours en cours, L'aménagement foncier a permis à la Ville de devenir propriétaire d'une nouvelle parcelle.

Busages

Entre La Bitaudais et La Poignardière, le busage sera réalisé côté Poignardière, en vue de l'éventuelle liaison douce du Gray. Entre Ecusseaux et Douet, les travaux seront soumis à arbitrage pour intégrer le programme de travaux 2019.

Lotissement du Gray

Ce lotissement est aménagé par Rabine Promotion et comprendra 19 lots dont 4 logements sociaux et la réhabilitation de l'actuelle maison en 2 logements. A ce jour, 12 permis de construire sont en cours de dépôt.

Les riverains expriment leur inquiétude sur les incidences en terme de circulation et proposent de réfléchir à un aménagement pour contourner le quartier. Une proposition est faite afin d'obliger l'intégralité du trafic automobile à parcourir en sens unique la voie en remontant du Gray vers le stop route de la Noue Verrière en mettant également en sens unique le chemin de Grasse Noue interdisant tout accès automobile vers le carrefour du Gray.

Une rencontre terrain avec les habitants sera effectuée.

Problème de voirie abri-bus de La Gergaudière

Il a été constaté un problème de creux sur le bord de route au niveau de l'abri-bus qui génère des éclaboussures sur les enfants. Le Pôle Erdre et Cens interviendra pour réparer.

Quant au dos d'âne qui semble peu dissuasif pour limiter la vitesse, son dimensionnement et sa signalisation respectent la réglementation en vigueur. Les riverains demandent ce qui peut être fait pour contraindre davantage les automobilistes à ralentir. Il est rappelé que les aménagements ne peuvent pas être la seule réponse en matière de vitesse et que les incivilités doivent être aussi sanctionnées par des contrôles de gendarmerie avec qui les élus sont en contact pour évoquer ces points noirs.

Vitesse Route du Parellais

Les riverains font part là encore de vitesse excessive sur cette route, malgré la limitation à 50kmh, ce qui met en danger les piétons et cyclistes l'empruntant.

Afin d'objectiver, des comptages de vitesse seront prévus. Il est aussi indiqué que des cheminements doux sont en projet, dont un avec Treillières mais qui n'avance pas, et une connexion Massigné-Forges à venir.

Le marquage au sol Route du Saz est également à améliorer.

Actualités de la Ville

Déploiement de la fibre optique

Le déploiement est opéré à La Chapelle sur Erdre par l'opérateur d'infrastructure Orange qui s'est engagé à desservir toute la Ville d'ici 2020. A ce jour, les armoires de rues ont été installées ce qui permet aux bâtiments d'être adressables. Ils deviennent raccordables dès lors que le raccordement entre l'armoire de rue et le point de branchement optique a été opéré. Le logement est alors éligible à la fibre optique. C'est alors à chaque propriétaire de contracter un abonnement très haut débit auprès du fournisseur de son choix.

Le déploiement du réseau est également en cours : il se fera à partir du réseau souterrain s'il existe ou par voie aérienne sur poteaux. Orange a conventionné avec ENEDIS pour utiliser ses poteaux et si ce n'est pas possible, pour des raisons de calcul de charge ou de sécurité pour le personnel intervenant, d'autres poteaux seront implantés.

Certains habitants évoquent des mails déjà reçus de la part d'Orange. Une question est posée sur le pourcentage d'installation à La Chapelle.

La Ville a peu d'information sur le calendrier, Orange décidant du planning des travaux. Pour suivre l'évolution du chantier, il est possible de se rendre sur le site d'Orange : <https://reseaux.orange.fr/cartes-de-couverture/fibre-optique>

Post-GAQ : une réunion avec Orange et Monsieur le Maire aura lieu en janvier, des informations plus précises seront alors apportées.

Calendrier prévisionnel du PLU-m

L'enquête publique s'est déroulée jusqu'au 19 octobre 2018, ce sont près de 3 000 remarques qui ont été formulées sur le territoire métropolitain dont 300 émanant de La Chapelle-sur-Erdre.

Un premier rapport des commissaires enquêteurs sera remis en décembre à Nantes Métropole qui formulera des remarques d'ordre général. Les maires verront l'ensemble des remarques et donneront leurs avis en toute cohérence avec les autres communes et dans le respect des règles édictées. Puis, un

second rapport sera rédigé pour fin janvier et sera consultable en ligne.

Toutes les remarques formulées recevront une réponse mais il n'y aura pas de réponse individuelle par courrier. L'ensemble des réponses seront consignées en annexe de la délibération.

Le Conseil métropolitain délibérera le 5 avril 2019 et le PLU-m sera opposable à partir de fin avril environ. La Chapelle-sur-Erdre a organisé de nombreuses réunions sur le PLU-m. Les nouveautés apportées portent sur la densification, surtout en centre-ville et sur le renforcement des protections des espaces boisés.

Une question porte sur le regard que la Commune a sur les remarques formulées. Comme évoqué, suite au premier rapport de la commission d'enquête, le Maire verra l'ensemble des contributions et donnera son avis en toute cohérence avec les autres communes et dans le respect des règles édictées.

Aménagement foncier

Le projet d'aménagement foncier a démarré en 2001 avec l'objectif de maintenir l'agriculture de proximité en zone péri-urbaine en réorganisant le foncier pour permettre de dégager des unités foncières cohérentes susceptibles d'être exploitées par de nouveaux agriculteurs. Ce projet concernait 1 500 hectares de terres agricoles sur les quartiers nord et ouest de la commune. Ce projet permet également de favoriser l'accès aux paysages naturels en travaillant sur la réalisation de cheminements. Un groupe de travail y est d'ailleurs dédié, regroupant les différents usagers. A terme, il est prévu la réalisation d'un topo-guide et la mise en ligne de fiches de circuits.

Pour La Chapelle-sur-Erdre, ce sont donc -67% de parcelles, 106% du bocage reconstitué et 11 km de chemins en cours de création pour assurer la desserte des parcelles.

Aujourd'hui, nous sommes dans une deuxième phase de travaux connexes qui consiste en des travaux de réfection et de création de chemins et d'accès parcellaires, de plantations de haies bocagères et de défrichement. Une dernière phase se déroulera à compter de l'été 2019. Le budget global s'élève à 722 000 € dont une partie est pris en charge par le conseil départemental.

A titre d'illustration, une liaison agricole a été ouverte entre la rue Charles de Gaulle et la route de Massigné qui permet de desservir les parcelles agricoles de la zone et qui offre aussi un nouveau passage aux piétons et vélos.

Plus globalement, la Commune travaille à l'ouverture d'un circuit multi-usages au Nord, à La Brosse, d'un circuit équestre et d'un circuit VTT au Centre-Sud qui passeront en crête du Gesvres.

Une question est posée sur la date de plantations rue du Pont de Forges, des écoulements de boue étant signalés.

Reconstruction du restaurant de la Maison de la Solidarité

Un nouveau restaurant solidaire sera construit à proximité de la salle communale dédiée à la paroisse où y seront faits des travaux d'adaptation pour un montant de près de 710 000 €. Le chantier débutera à l'hiver 2018 pour une durée de un an. Le modulaire existant sera détruit après.

Village solidaire

Trois anciens logements de fonction situés à proximité de l'école des Landes de Mazaire seront rénovés pour y accueillir les Restos du Cœur et le Vestiaire de la Porte Ouverte Chapelaine. Il s'agit de travaux de rénovation interne et d'isolation par l'extérieur, d'accessibilité, de désamiantage et de la construction de locaux de stockage et d'un auvent, pour un budget de près de 480 000 €. Le chantier démarrera début 2019.

Questions diverses

Devenir du terrain de France Boisson

Ce terrain appartient toujours à la SNCF. La Ville a mené un travail de concertation sur une orientation d'aménagement qui a été intégrée au PLU-m.

Infos complémentaires post-GAQ : plusieurs principes ont été définis : garantir le stationnement, implantation d'activités commerciales et de bureau, implantation de 100 logements. La SNCF est en train de choisir un aménageur et une nouvelle réunion de concertation se tiendra au second semestre 2019.

Eclairage public Chemin de Forge

Un précédent travail a été mené dans le cadre des GAQ pour uniformiser les horaires d'éclairage public. Il a été décidé de rester sur les plages horaires définies, à savoir une extinction de 0h à 5h hors centre-ville et Gesvrine, ce ci dans un objectif de réduction ds pollutions lumineuses.

Tarification des piscines de Nantes pour les Chapelains

Les Chapelains ne bénéficient pas des tarifs nantais pour l'accès aux piscines de Nantes alors même que la Commune fait partie de Nantes Métropole et que pour d'autres équipements, le fait métropolitain s'applique.

Effectivement les piscines nantaises sont de compétence Ville de Nantes et non métropolitaines ce qui explique la tarification en vigueur. Toutefois, les élus ont réussi à avoir plus de créneaux pour les écoles à la piscine de Grandchamp.

Calendrier du CREPS

Les travaux sont prévus pour l'année prochaine. Une connexion douce est en projet sur le Chemin de la Filée, allant du Pont SNCF à Babinière.

Stationnement des gens du voyage sur la zone de Ragon à Treillières

Ce n'est pas une aire d'accueil, la Commune de Treillières ayant aménagé sa propre aire.

Pour rappel, chaque commune de plus de 5 000 habitants a l'obligation d'aménager une aire d'accueil.